

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

Etaient présents : M. TRIDEAU Loïc, Mme de PASQUALE Mireille, M. GUEHERY Alain, M. PAUZAT Laurent, Mme SURUT Brigitte, Mme GOUET Thérèse, Mme ANDRE Audrey, M. FREULON Jean-Noël, M. BODEREAU Emmanuel, Mme DUPUY Katia, Mme GOURDIN Séverine, Mme GASNIER Séverine, Mme GUILLOU Laurence, Mme LE BIHAN Stéphanie, M. DECARPES Gérard, M. ESNAULT Joël, M. TAYSSE Stéphane.

Etaient absents excusés : M. LAMARGOT Laurent, M. DESLANDES Patrick.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme DUPUY Katia.

Pouvoirs : M. LAMARGOT Laurent a donné pouvoir à Mme ANDRE Audrey
M. DESLANDES Patrick a donné pouvoir à M. FREULON Jean-Noël

Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe et création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

Délibération 2016-1

M. le Maire donne la parole à M. GUEHERY Alain pour présenter les avancements de grade de l'année 2016.

Adjoint administratif de 2^{ème} classe → Adjoint administratif de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2016.

Adjoint technique de 2^{ème} classe → Adjoint technique de 1^{ère} classe au 1^{er} mai 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer les postes.

De supprimer le poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe et le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

VOTE : 18 POUR, 1 CONTRE

Indemnités des Elus.

Délibération 2016-2

Suite à la demande de M. le Maire « et conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 » de ne pas percevoir les indemnités d'élus en totalité, le Conseil Municipal décide de retenir 34% de l'indice brut 1015 pour l'indemnité du Maire, de 11% de l'indice brut 1015 pour les Adjoints, de 3% de l'indice brut 1015 pour les conseillers Municipaux Délégués.

Nomination des Conseillers Municipaux Délégués

M. DESLANDES Patrick et Mme GOUET Thérèse.

Ci-joint tableau :

	Indice brut 1015 (34%)	Indice net 1015 (34%)	Indice brut 1015 (11%)	Indice net 1015 (11%)	Indice brut 1015 (3%)	Indice net 1015 (3%)
Maire	1292.50 €	1153.94 €				
Adjoint			418.16 €	373.33 €		
Conseiller Municipal Délégué					114.04 €	101.81 €

VOTE : 18 POUR, 1 CONTRE

**Marché de travaux de voirie et réseaux divers (V.R.D.)
Convention de groupement de commandes pour adhésion. 1 an renouvelable 3 fois.**

Délibération 2016-3

M. le Maire présente la convention de groupement de commandes pour le Marché de travaux de voirie et réseaux divers (V.R.D.) sous la coordination de la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à ce marché.

VOTE : UNANIMITE

**SATESE : Assistance technique « assainissement collectif ».
Convention. 2016-2018.**

Délibération 2016-4

M. le Maire présente la convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif proposé par le Conseil Départemental (Satèse).

Coût : 0.40 € par habitant. 2016-2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention.

VOTE : UNANIMITE

**Travaux Rue des Gesleries.
Avenant n°1 du PUP (Projet Urbain Partenariat).**

Délibération 2016-5

M. le Maire présente l'avenant n°1 au Projet Urbain Partenariat signé le 30 juin 2015.

Ce PUP basé sur des estimatifs doit être réactualisé suivant les prix du marché de travaux attribué.

Un supplément de travaux concernant le renforcement du réseau électrique est également intégré au PUP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte l'avenant.

Autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1

VOTE : 18 POUR, 1 ABSTENTION

Questions diverses :

M. GUEHERY Alain fait savoir au Conseil Municipal que les entretiens professionnels ont commencé et se termineront le 22 janvier 2016.

M. GUEHERY Alain rappelle que les commissions finances auront lieu le lundi 1^{er} février et le mardi 1^{er} mars 2016. Une réunion pour la préparation du budget primitif 2016 avec tous les conseillers aura lieu le 22 février 2016.

Mme SURUT Brigitte informe le Conseil Municipal que la réunion annuelle pour les réservations de la Maison du Temps Libre aura lieu en Mairie le 24 février 2016 à 20h.

Mme SURUT Brigitte informe le Conseil Municipal que la date limite pour les demandes de subventions est fixée au 26 février 2016.

M. PAUZAT Laurent fait savoir aux Conseillers Municipaux que les travaux du cimetière sont démarrés.

DEFIBILLATEURS.

M. BORDEREAU Emmanuel informe le Conseil Municipal qu'une commande de défibrillateurs pourrait être envisagée avec la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

Trois lieux ont été définis : Eglise, Maison du Temps Libre, Moulin S'art.

RADAR PEDAGOGIQUE.

Un radar pédagogique sera mis en place au mois de février 2016 pour étudier la vitesse des automobilistes.

FDGDON

M. ESNAULT Joël informe le Conseil Municipal que l'opération de dératisation est terminée. (379 ragondins en 2 campagnes).

CDC DU VAL DE SARTHE. Service ADS.

Mme GASNIER Séverine fait savoir au Conseil Municipal que la commission Aménagement de la Communauté de Communes du Val de Sarthe a étudié une demande pour le service ADS pour :

- louer ou acheter un véhicule

FIBRE OPTIQUE.

Déploiement de la fibre, 300 000 € sur 5 ans au budget de la Communauté de Communes du Val de Sarthe pour l'année en cours.

BIBLIOTHEQUE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une association va être créée pour la bibliothèque communale le 25 janvier 2016.

ASSOCIATION CULTURELLE CANTONALE.

Mme GOUET Thérèse rappelle que quatre demandes de subventions d'Associations ont été déposées à l'ACC.

Un rallye sur le patrimoine culturel devrait avoir lieu le 22 mai 2016 et se terminera par un concert.

Assemblée générale GESTM (Groupe étival solidarité tiers monde.

Le 22 janvier 2016 à Etival-lès-le Mans

M. PAUZAT Laurent a prévu une commission du patrimoine le 26 janvier 2016.

La commission Fleurissement aura lieu le 2 février 2016.

La commission culture se réunira le 8 février 2016.

La séance est levée à 22 heures.